

Gestion et protection

Colette DEBROISE-DELBREIL

Une rétrospective de ce lieu riche d'Histoire montre un vaste ensemble façonné par les forces géosédimentaires et les activités humaines, sous l'effet desquelles il n'a cessé d'évoluer. L'Homme tend à influencer toujours plus les dynamiques naturelles par ses usages et ses équipements. La reconnaissance du patrimoine culturel et naturel suscite des interventions de protection indispensables, car indissociables d'une économie locale active et durable. Quelques exemples en illustrent ces idées.



Y. Le Gars

Le rocher de Cancale.

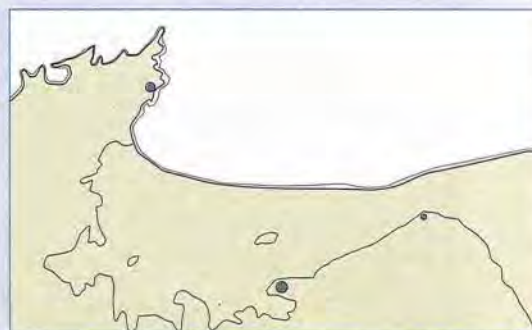
Ce n'est que depuis les trois dernières décennies que la baie du Mont Saint-Michel a fait l'objet d'« attention patrimoniale » particulière de la part de l'état français. Ce vaste espace de plus de 30 kilomètres de long et de 10 kilomètres de profondeur a d'abord et avant tout été « occupé » par l'homme et surtout été « dominé » par l'histoire de son monument majeur, le Mont Saint-Michel.

Les reconnaissances de cet écosystème remarquable ne cessent de « pleuvoir » depuis la reconnaissance nationale du

classement au titre des Sites (1987) jusqu'aux reconnaissances internationales comme le patrimoine UNESCO (1979), la Z.P.S. ou la Zone Ramsar (1994) en passant par les intérêts européens (future zone Natura 2000) en cours d'élaboration). Ces protections diverses ont pour objet les thèmes principaux suivants : le paysage, l'écosystème, les particularités géologiques du secteur.

Nous verrons au cours de cet article pourquoi et comment ces protections peuvent être des éléments positifs permettant une

Schémas de formation du marais.



VII^{ème} siècle : Formation de bancs de sable. Implantation des premiers villages de pêcheurs, isolés à marée haute.

XI^{ème} siècle : Construction de la première digue, de la pointe de Château Richeux à Cherruix. Assèchement des terres entre les deux bancs de sable.

XIII^{ème} siècle : Colonisation progressive des terres (marais blancs).

XIV^{ème} siècle : Creusement des premiers biefs permettant l'assèchement du Sud du marais.

XVII^{ème} siècle : Prolongement d'une digue à l'Est souvent sapée par les divagations du Couesnon jusqu'à la fin du XVIII^{ème}.

XX^{ème} siècle : Etat actuel : polders à l'Est ; plantation de peupliers au S-O (Marais noirs).

gestion intégrée de ce vaste complexe écologique que constitue le Golfe Normanno-breton.

Du Précambrien à l'actuel

La configuration naturelle de la baie a suscité son occupation actuelle et passée.

Entourée par un socle rocheux ancien (précambrien), la baie est essentiellement constituée de roches sédimentaires meubles et récentes.

À l'Ouest, le massif granitique et gneissique de Saint Malo orienté NE-SO s'achève par de belles falaises rocheuses du côté de la pointe du Grouin. Dans ce secteur, on retrouve les falaises échan-

créées, de petites anses sableuses au fond desquelles se rencontrent de courtes plages sablonneuses caractéristiques de la Bretagne.

Au Sud et à l'Ouest, le «terrein» limite le marais de Dol. Ce secteur est formé par les schistes du briovériens (peu résistants aux agents d'érosion) recoupés par les granites du Mont-Dol et de Saint Broladre étirés en Est-Ouest.

Mais la résistance des roches n'est pas le seul élément explicatif du modelé actuel de la baie. Des mouvements tectoniques du tertiaire ont créé une zone d'affaissement au S-O entre Dol et Châteauneuf, couloir déprimé S-N jusqu'à la baie. En même temps, des régions voisines se soulevaient provoquant ainsi un enfoncement des cours d'eau dans une direction S-N. A la fin du tertiaire la mer pénétrait jusqu'au fond du golfe.

Mais c'est au quaternaire que la baie a façonné son aspect actuel. Elle a en effet été le lieu de variations du niveau marin en relation avec les glaciations.

Dans l'histoire géologique, à une époque récente, le marais était ennoyé, le rivage bordait alors la limite du Terrain, puis régressions et transgressions se sont succédées pour donner la configuration actuelle du marais de Dol.

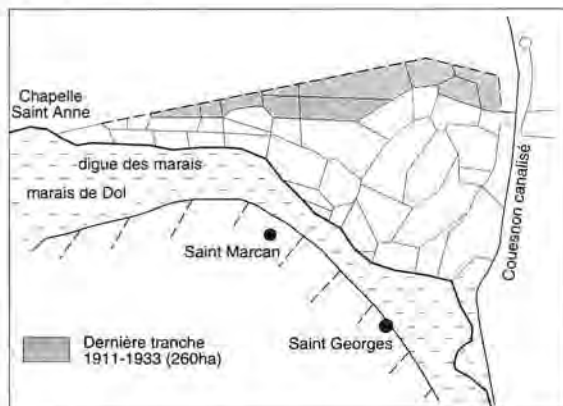
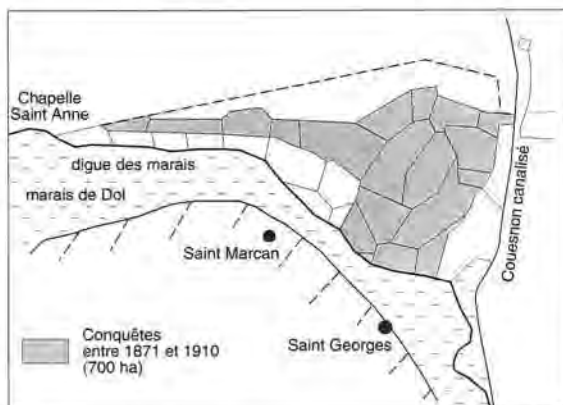
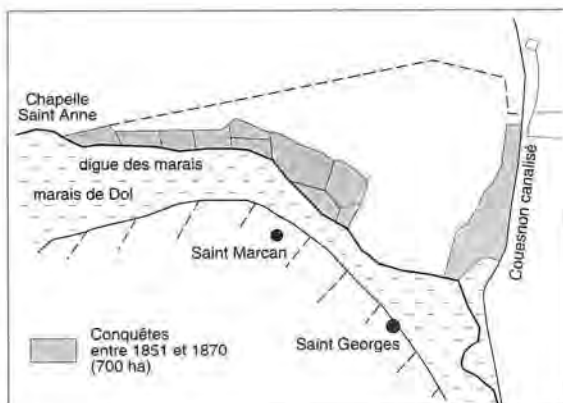
C'est au cours des 10 derniers siècles que l'homme a renforcé les tendances évolutives naturelles de la baie en endiguant la périphérie et en asséchant l'intérieur (cf. figures ci-contre). Ainsi est née la digue de la duchesse Anne de l'Ouest (Château Richeux) jusqu'à Cherrueix à l'Est, relayée vers l'Est par différentes digues « poldérisant » ainsi toute la zone.

Des activités anciennes

L'occupation passée a bien sûr été essentiellement agricole. Elle a été guidée par la fertilité du marais blanc (tangue et sable coquillier) ou du marais noir (tourbe au Sud et au Sud-Ouest du Mont Dol).

L'idée de gagner du terrain au détriment de la mer s'est petit à petit développée vers l'Est jusqu'au début du XX^e siècle où la poldérisation a atteint son maximum.

Cette poldérisation associée au détournement des ruisseaux de la Guintre, et de la Sélune (en Basse-Normandie), est allée dans le sens de l'avancée des terres vers le Mont de façon générale.



Schémas montrant la poldérisation progressive dans la partie est de la baie.

La pêche

Parallèlement, en arrière de la digue de la Duchesse Anne nouvellement construite, les activités liées aux richesses du bas estran se sont développées au cours de la

première moitié du Moyen-Âge : pêche à pied et cultures marines. (Ces dernières n'ont été vraiment organisées qu'à partir du milieu du XX^e siècle). Ainsi seront d'abord construits les villages de pêcheurs depuis Saint Benoît des Ondes jusqu'à Cherrueix. Au delà vers l'est, la construction des villages plus en arrière a été guidée par l'activité agricole prédominante à cet endroit. Mais on peut alors continuer à parler de la baie, sans obligatoirement évoquer ce qui quelques années plus tard révolutionnera culturellement cet espace : le Mont Saint-Michel.



A. Blanquaert

La digue de la Duchesse Anne à Cherrueix.

Une baie dominée par son monument

Le rocher du Mont n'aurait guère eu plus d'avenir que Tombelaine actuellement, s'il n'avait été construit pour l'édification de l'abbaye qui a engendré un développement considérable de la région. Construite au X^e siècle au milieu de l'eau, l'abbaye du Mont a tout de suite été un centre religieux important vivant en liaison étroite avec les évêchés voisins de Dol, Avranches, ST Lô ... Le rayonnement de l'édifice a d'emblée été régional au niveau religieux. Puis la qualité architecturale de l'édifice étant reconnue et confortée au fil des siècles, le monument est devenu majeur au niveau national et est connu aujourd'hui comme une des « sept merveilles du monde ». Ceci est le fait de la conjonction d'intérêts patrimoniaux : l'histoire et la culture qui s'y rattache d'une part, et l'écrin naturel qui est le siège de cette histoire prestigieuse d'autre part.

L'histoire a longtemps été la cause de cet intérêt majeur du site ; la reconnaissance des autres intérêts patrimoniaux est récente, davantage liée aux changements de

mentalités de ce siècle, qui visent à tenter de protéger le passé pour mieux organiser l'avenir, et par là même à le construire tout en connaissant et en maintenant les richesses de l'état antérieur. La baie s'est donc découverte récemment avec d'autres intérêts :

- **L'intérêt paysager** : le « choc paysager » est régulier pour qui découvre en ce même lieu l'alternance des grandes étendues plates constituées par le marais de Dol et les polders, et les hauteurs de l'arrière-pays (socle granitique ancien), émergeant brusquement de la zone plate. L'effet est renforcé par l'élément mobile du tableau qui couvre et découvre tous les jours une bonne partie de cette platitude : la mer.

- **L'intérêt écologique** : les caractéristiques géomorphologiques du site et les spécificités de ce vaste espace plat expliquent le caractère exceptionnel des populations animales et végétales qui y habitent et de leurs écosystèmes.

Protection et gestion intégrée de l'espace

L'analyse de la situation actuelle en matière d'activités montre que globalement la baie a gardé les mêmes usages que dans le passé : on constate un renforcement des tendances de chaque zone :

- prédominance de la conchyliculture à l'Ouest, de Cancale à Cherrueix ;
- prédominance de l'agriculture intensive à l'Est.

L'élément nouveau qui a émergé, comme partout en France, dans les zones à fort potentiel patrimonial, est la montée du tourisme qui jusqu'ici s'est développé à l'Est autour du pôle « histoire - nature » que constituent le Mont et son environnement immédiat, et qui petit à petit diffuse progressivement vers l'Ouest surtout le long du trait de côte.

Depuis vingt ans, l'accumulation de connaissances sur le paysage et le milieu naturel a abouti à la mise en place de plusieurs outils de protection forts : ils se sont accumulés au fil du temps ces dernières années comme si on voulait « rattraper » le retard en matière de prise en compte de ce patrimoine. Sans anticiper sur la liste de R. Rolland (article suivant), j'indiquerai que les outils de reconnaissance sont de tous niveaux :

- protection internationale : baie du Mont Saint-Michel patrimoine Mondial UNESCO ;

- protection européenne : baie du Mont, future zone natura 2000 ;
- protection nationale du paysage :
 - classement de la baie au titre des sites et de la loi du 2 Mai 1930 ;
 - inventaire des espaces remarquables au titre de la loi littoral.
- protections locales : prise en compte des paysages dans les POS.

Au cours de ces dernières années, les services de l'Etat, responsables des problèmes d'environnement que je représente pour la partie Bretagne, ont été à l'origine de ces nombreuses protections et reconnaissances mises en place. Ils ont en cela relayé les multiples initiatives et préoccupations de longue date des pionniers qu'ont été les associations de protection de la nature et des sites, et les amateurs ou spécialistes, souvent des chercheurs, soucieux du patrimoine culturel et naturel dont ils connaissaient bien l'originalité ou l'intérêt.

Le classement au titre des sites, que j'ai pu mener de 1982 jusqu'à son terme en 1987, au sein de la DRAE Bretagne, permet la « vigilance ministérielle » sur l'évolution du paysage dans toute la partie Est depuis Cherrueix en Bretagne jusqu'à Champeaux en Basse Normandie.

Parallèlement étaient menés les inventaires ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) qui ont permis d'aboutir à la ZPS (Zone de Protection Spéciale) et à la ZICO (Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) actuelles (voir définitions et délimitations dans l'article de R. Rolland dans ce même numéro). Enfin, depuis 1989-90, date de sortie des décrets relatifs à l'application de l'article L-146-6 de la loi littoral, la DIREN a, avec l'ensemble du groupe de travail interadministratif dirigé par le préfet, conduit la politique des espaces remarquables, ce qui a abouti à la reconnaissance des intérêts des milieux au sein des documents d'urbanisme les plus proches du citoyen que sont les POS. Ce sont également les DIREN qui ont instruit l'inscription de la baie sur la liste des Zones Humides d'importance internationale (convention de RAMSAR, ratifiée par la France en 1986), effective en 1994, après plusieurs années de gestation.

Ces politiques qui n'ont pas été menées de façon autoritaire, mais qui ont été testées socialement au fil de leur mise en place, ont permis progressivement l'émergence des idées de développement intégré, qui oblige en quelque sorte

à subordonner toute décision importante d'aménagement :

- au respect des valeurs écologiques déjà reconnues et établies ;
- à un examen attentif pour déterminer son intérêt public au regards de nombreux critères.



Y. Le Gars

**Un des aspects du paysage dans les pol-
ders : les plantations de peupliers.**

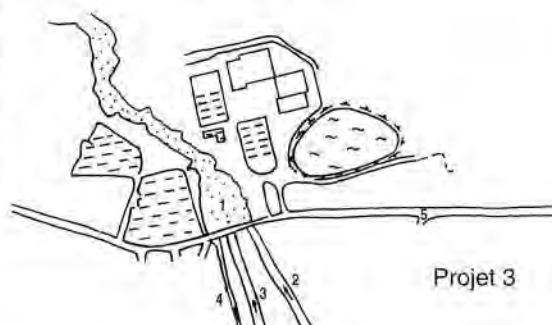
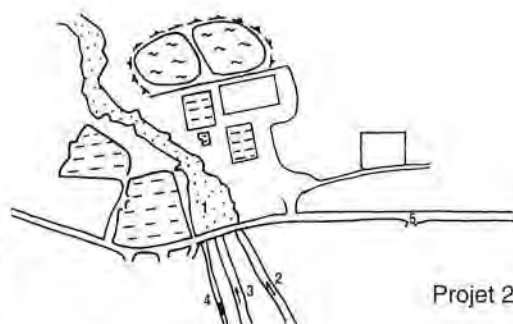
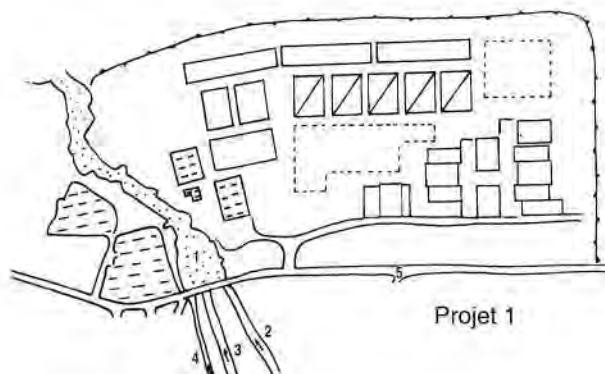
Même si les protections peuvent être considérées comme ayant émergé brutalement de façon récente, elles ont permis et permettent des avancées significatives pour une meilleure prise en compte des intérêts écologiques dans le développement des activités.

Quelques exemples pourront mieux faire comprendre ces notions :



Y. Le Gars

En baie du Mont Saint-Michel.



**Schéma
des projets
d'extension
successifs
de la zone
conchylicole
du Vivier/Mer.**
1 : Etier du
Vivier/mer ;
2 : La Blanche ;
3 : Le Guyoult-Les-
Planches ;
4 : Le Cardequin ;
5 : Départementale
797.



Bâtiments et plateformes
existantes



Bâtiments et plateformes
prévues



Bassins d'alimentation



Bassins d'alimentation



Clares



Endiguage

Extension des activités conchylicoles en baie

La mytiliculture

Grâce au naissain de moules amené de Charente, cette activité qui a connu un grand essor seulement depuis la moitié du XX^e siècle (cf. l'article de P. Le Mao dans ce même numéro) aurait pu se traduire par une « catastrophe » au niveau de l'occupation

du site ; en effet, la nécessité de grosses structures (hangars amphibies), le souci permanent de mécaniser les tâches répétitives des personnels, d'améliorer les conditions de travail (travail de conditionnement et de lavage des produits à l'abri des intempéries), auraient pu justifier une utilisation excessive et désordonnée de ce vaste espace tant terrestre que maritime de la baie.

Grâce aux protections mises en place et aux groupes de travail interadministratifs de ges-

tion de la baie qui se sont tenus depuis plus de dix ans, il a été possible de faire accepter les idées suivantes :

- concentrer des activités mytilicoles au Vivier/Mer ; cette concentration est bénéfique au paysage et économiquement plus intéressante que des installations isolées.
- ramener à leur juste valeur l'extension du centre mytilicole qui aurait pu prendre des dimensions considérables, si les désirs des dirigeants n'avaient pas été confrontés aux réalités des demandes et à leur nécessité.
- limiter les circulations de véhicules à moteur sur l'esplanade.

Grâce aux discussions et aux protections, il a été possible de faire accepter un développement modéré sur l'esplanade, avec mise en place de mesures compensatoires significatives pour l'empêchement sur le milieu naturel.

L'ostréiculture

Les besoins en bassin de décantation nécessaires à l'épuration des huîtres ont été globalement canalisés en deux endroits :

- la Ville Hériot à Cancale ;
- les Nuelles à Saint-Benoît-des-Ondes.

L'agriculture

La recherche de sable naturel aurait pu conduire à exploiter sans discernement les cordons de sable coquillier, alors qu'ils constituent des valeurs géomorphologiques par eux-mêmes, et qu'il ménagent en arrière des lagunes de haut intérêt écologique (cf. l'article de C. Bonnot-Courtois et M. Danaï dans *Penn ar Bed* n°167).

Grâce aux différentes études faites sur le sujet, il a été possible de se mettre d'accord sur un lieu de prélèvement qui ne soit pas préjudiciable aux intérêts écologiques des zones, et donc de répondre potentiellement au besoin de sable calcaire des agriculteurs (traitement de la hernie du chou).

Depuis les réflexions et les différentes études, il a été possible de solidariser les avis des différents services administratifs émis autrefois, indépendamment les uns des autres, pour une meilleure prise en compte globale, et une prise de décisions qui soit le reflet de l'intérêt final de l'installation, non pas uniquement par rapport au pétitionnaire, mais par rapport à l'ensemble des utilisateurs de l'espace.

Le tourisme

C'est l'activité qui est peut-être la plus difficile à canaliser et réglementer. En effet, les populations locales ont vu jus-

qu'ici dans cette activité une « manne » possible actuelle pour le secteur Ouest de la baie, mais au prix de profondes modifications de l'espace qui viseraient à remodeler les sites pour leur faire acquérir les caractéristiques des larges baies sableuses avoisinantes (Saint-Malo, Cancale). C'est ainsi qu'on a vu émerger des projets de :

- plage artificielle dans le but d'avoir du sable à volonté, alors qu'on a naturellement de la tanguerie ;
- piscine artificielle, pour avoir de l'eau à toute heure du jour, alors que la mer ne vient pas fréquemment toucher la digue de la Duchesse Anne (sauf en période de vive eau) ;
- parking à automobiles ;
- pistes de chars à voile ;
- zones d'atterrissage pour les hélicoptères...

Dans toutes ces problématiques, notre travail consiste à évaluer les projets, et à ne les accepter que s'ils sont respectueux des intérêts connus ou à reconnaître du milieu.

• le projet de piste de char à voile d'Hirel

En 1992, la commune d'Hirel a présenté un projet de piste de char à voile sur une longueur de 1,2 kilomètres dans un secteur directement au Nord de la digue de la Duchesse Anne, et notamment sur les plus beaux cordons coquilliers du secteur. Notre travail a consisté, pour ce projet, à financer une expertise rapide du secteur au regard des intérêts déjà reconnus (botaniques et ornithologiques), et à proposer :

- le déplacement de la piste de chars à voile vers l'Est, là où la zone était moins sensible ;
- la non stabilisation de la piste ;
- la limitation de son fonctionnement à la vraie période estivale (15 juillet à septembre) pour éviter de perturber outre mesure les populations d'oiseaux qui y résident (le secteur d'Hirel s'avère contenir aux environs de 50% de la totalité des effectifs de certaines espèces comme les limicoles).

Parallèlement aux demandes exercées par la SEPNEB, nous avons pu arriver à un accord, sous réserve du respect de ces contraintes, alors que les ambitions initiales de la commune au départ étaient de réaliser une piste de l'ampleur de celle de la commune voisine Cherruex.

Dans le même secteur, l'idée d'un arrêté de biotope pour les cordons coquilliers et le système lagunaire arrière n'a pas été acceptée localement.

• le traitement de démoustication des lagunes de Cherruex

En 1992-93, la municipalité de Cherruex menace de détruire l'ensemble des cordons coquilliers face au bourg (Rageul) et à la

cale du Han, pour combattre l'invasion régulière et fréquente des lagunes par les moustiques qui émergent régulièrement de ces zones à chaque réhydratation (soit par la pluie, soit l'eau de mer qui franchit les cordons aux périodes de vives eaux).

Notre travail a consisté en la commande d'une étude d'évaluation de la réalité de l'infestation par les moustiques, et en la proposition d'un traitement adapté à la sensibilité biologique de la zone : le traitement au *Bacillus Thuringiensis*. Ce traitement provoque chez les larves de moustiques une lyse des tissus immédiatement après ingestion. Il n'a pas d'actions sur les autres organismes, mais doit être utilisé de façon très sélective dans le temps, et sur des larves

effectués à partir des années 1990 d'Est en Ouest sur les communes de Roz/Couesnon, Saint Marcan, Saint Broladre, Cherrueix. Les travaux connexes aux remembrements n'ont pas épargné beaucoup d'arbres sur les espaces concernés. Des replantations ont toutefois été réalisées, mais le paysage reste très altéré.

- malgré les précautions prises et les études faites, pour répondre à la demande de sable des agriculteurs, il n'a pas été possible de contrer les prélèvements sauvages au printemps 1994 réalisés sur les espaces les plus fragiles et sur les plus beaux cordons coquilliers de la cote de Vildé (une des meilleures stations botaniques).

- l'agriculture intensive des polders engendre des nuisances importantes quant à la qualité de l'eau des biefs.

- pour maintenir la qualité de l'eau de mer, seule garante de la poursuite de la conchyliculture, il faudrait abandonner les multiples projets de porcheries dans le Nord de l'Ille-et-Vilaine.

La liste des points négatifs pourrait être importante, mais il est nécessaire d'être optimiste, dans la mesure des résultats déjà obtenus.

La notion de « label »

La baie du Mont Saint-Michel, si elle peut être considérée comme un des Waddens européens les plus intéressants, tant au niveau écologique que paysager, est le siège d'activités humaines intenses. Les diverses protections qui se sont mises en place récemment au cours de ces dernières années, parfois non sans mal, semblent plus souvent comprises positivement par les utilisateurs, qui acceptent plus volontiers maintenant de considérer que l'espace doit être utilisé avec parcimonie, et que les ressources naturelles sont épuisables. Dans ce sens, les protections font émerger la notion de « label », qui pourrait permettre dans les années futures un développement harmonieux d'activités touristiques. C'est l'objet d'« opération Grand Site » de la baie du Mont Saint-Michel actuellement en cours. Elle va permettre d'effacer les points noirs paysagers actuels et de promouvoir un mode de développement respectueux des richesses intrinsèques de ce milieu naturel de haut intérêt qu'est la baie du Mont Saint-Michel. ■

Colette DEBROISE-DELBREIL, Inspecteur des sites à la DIREN Bretagne.



Y. Le Gars

Les polders en hiver.

dont l'évolution est à un stade précis : entre autres aspects positifs de ce traitement, ceci a permis d'engager un chômeur de longue durée sur un contrat emploi-solidarité.

Points noirs persistants

Malheureusement, les difficultés sont encore importantes, et il n'est pas toujours possible d'être satisfait, quant à certains résultats ou à certaines situations :

- résultats désastreux des remembrements